

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 10/11/2016	Délibération n° 2016/25 – p1/2
Objet : <b>Marché public « Gestion relation usager »</b>	
Nomenclature de télétransmission : 1.1.3 procédure formalisée	

Nombre de membres : L'an deux mille seize,  
 En exercice : 34 le dix novembre à vingt heures,  
 Présents : 11  
 Votants : 13  
 Procurations : 2

Après une première convocation régulièrement faite, le quorum n'ayant pas été atteint à la date du 3 novembre 2016, le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, à nouveau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice délibèrent valablement sans condition de quorum,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Richard DELLA MUSSIA Jean-Raphaël SESSA, Georgette REGNAULT, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Alain GUETROT, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSOYEU, Claudia MARSIGLIO

Sont représentés :

Pierre BORNE a donné pouvoir à Alain GUETROT  
 Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Georgette REGNAULT

Sont absents excusés :

Jacques DRIESCH, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Stéphane CHAULIEU, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Régine LANGLOIS, Florence TORRECILLA, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Corinne POIGNANT, Carole DRAI, Henri PETTENI, Vincent DELHOMME, Jean-Daniel AMSLER, Isabelle LAFON, Michel CLERGEOT

**Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :**

Après avoir lancé un avis d'appel public à concurrence en juillet 2016, le syndicat a reçu 6 plis à la date limite de remise des offres au 19/09/2016 dont un courrier de la Société SOFTEAM CADEXTAN expliquant sa non participation. Les offres des cinq autres candidats ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres du 13/10/2016 au vu des trois critères « Valeur technique et fonctionnelle », « Prix » et « Délais » et notées à 93,53/100 pour Adminext, 89,03/100 pour Maileva (groupe Docapost), 84,92/100 pour Orange Applications For Business, 80,68/100 pour Entr'Oouvert et 60,44/100 pour Almavia.

La commission d'Appel d'Offres a donc attribué le marché à la Société Adminext dont le mémoire technique est de très bonne qualité et qui propose un progiciel fortement paramétrable. Il présente une bonne ergonomie du Front Office et une très bonne couverture fonctionnelle du Back Office ; son socle technique est solide. La société est réactive et compétente avec une réelle politique d'innovation numérique, une parfaite connaissance du secteur public et une approche résolument orientée smart city, permettant d'accompagner la ville de demain dans sa transformation.

L'offre comprend une couverture quasiment complète des besoins exprimés avec un socle GRU moderne, une gestion de courrier complète, un parapheur électronique, un coffre-fort électronique, une solution de signature même en mobilité, une solution d'agendas et de réservation de ressources, une très large autonomie de gestion et d'administration, une bibliothèque de connecteurs pour applications métier et un catalogue de formulaires disponible en ligne et communautaire. Elle permet la sauvegarde automatique d'une démarche en cours pour

réception en préfecture sa complétion ultérieurement

Accusé de réception en préfecture  
 094-259401099-20161110-D-2016-25-DE  
 Date de télétransmission : 14/11/2016  
 Date de réception préfecture : 14/11/2016

Séance du 10/11/2016	Délibération n° 2016/25 – p2/2
Objet : <b>Marché public « Gestion relation usager »</b>	
Nomenclature de télétransmission : 1.1.3 procédure formalisée	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016,  
Vu le budget primitif 2016,  
Vu le procès verbal de la séance du 13 octobre 2016 de la Commission d'Appel d'Offres retenant la proposition de la Société ADMINEXT qui arrive première après l'examen des trois critères « Valeur technique et fonctionnelle », « Prix » et « Délais » et dont la candidature est admise,  
Considérant que cette offre répond aux critères des CCAP et CCTP et que le prix global proposé est inférieur au montant estimé de 400.000 € HT,  
Après avoir entendu le Président dans son rapport,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**Article 1** : entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer le marché et tous les documents s'y rapportant avec la société ADMINEXT SAS- 17 rue Gazan – 75014 PARIS – France (Siret 498 515 121 00032) retenue comme attributaire pour son offre relative au marché 2016/04-GRU.

**Article 2** : précise le montant estimatif (puisque le marché est un accord cadre à bon de commande) de trois cent quatre vingt deux mille cent vingt cinq euros HT sur quatre ans de durée du marché, variante exigée « hébergement » comprise.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Fait à La Varenne, le 10/11/2016



Le Président  
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20161110-D-2016-25-DE  
Date de télétransmission : 14/11/2016  
Date de réception préfecture : 14/11/2016